



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL d'EQUIFUN 2019 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
30/09/2018	MONTMAGNY
25/11/2018	VIGNY Le Centaure
02/12/2018	LE PLESSIS BOUCHARD
16/12/2018	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
28/04/2019	ANDILLY La Forêt
05/05/2019	BOISEMONT
02/06/2019	SAINT OUEN L'AUMONE
Nouvelle date ou date existante	A déterminer FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2019 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2019

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental d'EQUIFUN.

LES EPREUVES :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	Poneys	A2
N°2	Poneys	A1
N°3	CLUB	Benjamin
N°4	CLUB	Minimes
N°5	CLUB	Cadet
N°6	CLUB	Juniors

Il est proposé de programmer hors challenge, l'épreuve : Club.

CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

- Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 - Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 - ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
- Participations : Voir règlement FFE Equifun.

CHEVAUX QUALIFIES :

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.

Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

TENUE et HARNACHEMENT :

Conforme au règlement d'Equifun.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :

Montant de l'engagement : Epreuves club : **18. 00 €.**

Les horaires : Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

Date limite d'engagement : Voir ffe.com, si engagement sur place, avant le vendredi 12 heures.

Ordre des épreuves : Dans la mesure du possible, programmer les épreuves en après midi, sauf si plus de 50 engages ou de 30 en période hivernale. (Dérogration sera faite pour les championnats car non limités).

Classement par qualificative et par étage :

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,

Remise de prix : La base de récompense pour les épreuves est de ¼ du classement, Les cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

1 petit sachet de bonbon remis à chaque cavalier en sortie de piste,

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats Equifun sera appliqué. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

Pour les remises de prix jour des championnats : Il sera fait 2 remises des prix de l'épreuve plaques et flots des cavaliers classés, ensuite une remise des prix spécifique des cavaliers du Val d'Oise : Plaques, flots, lots avec podium.

Classement du Challenge Départemental EQUIFUN 2019 par série : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2019".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans une série du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs).

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour les suivants	Cavalier éliminé ou abandon
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts	0 pt

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement. La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque épreuve. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevée qui est retenue.

Le classement "Challenge Départemental d'Equifun 2019" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2019 est de 1 prix pour 4 partants.

Challenge DESTRIER COPAM clubs : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutient les clubs du Val d'Oise par l'attribution de 500 kilos de granulés DESTRIER au club ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline du classement du challenge Equifun, il sera récompensé à la soirée des Champions. Un club ne peut être récompensé qu'une fois par année sur l'ensemble des disciplines challenge du CDEVO.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission d'Equifun pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2018** annule l'édition précédente.